



INSTITUT
SUPÉRIEUR DE
SCIENCES
RELIGIEUSES

PROGRAMME 2025-2026

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
et CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE
pour les ACTEURS DE
L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE**

ANIMATEUR
EN PASTORALE
SCOLAIRE



Le DU-APS est un diplôme universitaire associé à une certification professionnelle inscrite au RNCP.



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Institut Catholique de Paris
icp.fr/duaps

Organisation et contacts

Direction

Directeur : Père Olivier PRAUD, o.praud@icp.fr

Coordinatrices : Hélène ARENTS : h.arents@chens.icp.fr

La coordinatrice reçoit sur rendez-vous pour inscription et suivi personnalisé des étudiants.

Secrétariat

Mme Valérie DELION, responsable administratif et financier : duaps@icp.fr

Ouverture du secrétariat (hors vacances scolaires) :

9 h – 13 h et 14 h – 17 h

Conseil de Direction

IER : P. Olivier PRAUD o.praud@icp.fr

ISPC : Pr. Isabelle MOREL i.morel@icp.fr

ISP-faculté d'éducation : Pr. Augustin MUTUALE, a.mutuale@icp.fr

Coordinatrices : Hélène ARENTS : h.arents@chens.icp.fr

Adresse

Secrétariat : 74, rue de Vaugirard – Maison de la Recherche – 3^{ème} étage-Esc. C.-bureau C310

Adresse postale : DU-APS – ICP, 21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06.

Tél. : 01 44 39 52 85

Sur Internet

www.icp.fr/duaps

Bureau des Étudiants (BDE)

Les étudiants du DU APS sont présents au Bureau des étudiants de l'IER. Le BDE représente les étudiants auprès des différents conseils, en particulier au Conseil d'Institut. Il propose et anime des temps de rencontre et de convivialité. Il coordonne la collecte et la synthèse des évaluations des enseignements, remises à la direction de l'IER. Adresse mail : bdeier@yahoo.fr

Présentation générale

Diplôme universitaire et titre inscrit au RNCP*

Prérequis : Baccalauréat ou équivalent (VAE/VAPP nous contacter).

Le DU pour les animateurs en pastorale scolaire correspond aux exigences du référentiel national de formation des APS (13 juin 2008), du Statut de l'enseignement catholique en France du 1^o juin 2013.

Le diplôme correspond à 60 ECTS*

Rythme

1 jour (9h -17h ou 18h) semaine / hors vacances scolaires (Zone C)

1^{ère} année : lundi / 2^e année : mardi

Travail personnel : l'équivalent d'une journée en plus des cours selon le niveau

Pédagogie

Une pédagogie adaptée à des adultes permet à chacun, quels que soient son histoire et son niveau, de progresser dans un parcours professionnel, intellectuel, humain et spirituel. La participation à des cours, des ateliers et des travaux dirigés, contribue à une formation complète et équilibrée. Les études sont vécues dans une ambiance studieuse, conviviale et fraternelle. L'échange avec les étudiants qui vivent d'autres réalités pastorales participe à la formation de chacun. La pédagogie mise en œuvre permet à tous les étudiants de mener à bien leurs études :

- évaluations régulières : écrits, oraux, articles, chroniques radio,
- suivi personnalisé,
- formation à la méthode,
- espace numérique de travail.

Public

Les étudiants sont des APS, animateurs ou adjoints en pastorale scolaire, en poste ou en attente de poste, envoyés par leur chef d'établissement ou leur tutelle.

* Chacun des cours et TD validés en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Le nombre d'ECTS est calculé en fonction du temps total de travail personnel estimé (cours, préparation des TD et des validations, lectures).

* se reporter à la rubrique formation professionnelle page 16

Présentation des enseignements selon le référentiel de 2008

Axe 1 : Approche organisationnelle et institutionnelle

L'APS et le projet de l'Enseignement Catholique

*L'activité de l'APS ; équipe d'animation pastorale et projet d'animation pastorale
Une mission et une double appartenance. Les textes de référence, les orientations
éducatives.*

*Adjoint en pastorale scolaire et mission pastorale du chef d'établissement :
articulation et délégation*

*Repères historiques. Un projet éducatif, une communauté. Inscription de
l'établissement dans la cité.*

Sociologie

Repères sociologiques.

Attention au monde et engagement dans la cité.

Laïcité et place de l'enseignement catholique dans la société d'aujourd'hui.

Organisation, structure, association et statut des personnes.

Inscription de l'établissement dans la cité.

Atelier écrit professionnel

*Inscription de l'établissement dans l'Église locale : relations avec les mouvements
et services diocésains ; inscription dans les orientations pastorales diocésaines et
dans le projet catéchétique diocésain.*

Les relations avec l'Église diocésaine et la paroisse, les congrégations.

Axe 2 : L'animation en milieu éducatif

Les grands pédagogues et leurs apports à l'école d'aujourd'hui

Les différents courants de l'éducation. Les enjeux de l'éducation aujourd'hui

*L'acte d'apprendre. La finalité éducative de l'enseignement. Animation à visée
éducative. Culture pédagogique. Repères éducatifs.*

Techniques d'animation

Compétences d'animation

*Dynamique des groupes ; autorité, pouvoir et service ; responsabilité, délégation ;
rôles nécessaires au fonctionnement des groupes ; attitudes : écoute, conseil,
évaluation ; méthodologie du projet ; organisation du travail collectif.*

GAPPE, Groupe d'analyse des pratiques professionnelles

Temps d'analyse de pratique qui articule diverses dimensions. Approche pastorale spécifique. Travail approfondi sur les pratiques d'autres établissements

Animation, pédagogie biblique

Pédagogie biblique, faire lire un texte biblique en enseignement catholique

Axe 3 : Fondements bibliques, théologiques et pastoraux

Introduction à la Bible

Connaissance de la bible. Parole de Dieu et révélation chrétienne

Textes bibliques

Acquisition d'outils de lectures bibliques

Cours synoptiques

Connaissance de la bible. Parole de Dieu et révélation chrétienne

Christologie

Approfondir la figure du Christ et la communiquer. Trinité et christologie.

Mystère de Dieu

Problématiques catéchétiques contemporaines

Déclinaison des axes de la mission de l'Eglise pour l'établissement scolaire : servir, annoncer, célébrer.

Repérage des attentes et des besoins en matière pastorale des personnes et de la communauté éducative. Méthodologie du projet d'animation pastorale. Analyse de programmes

Liturgie/sacrements

Célébrer : pratique liturgique et sacramentelle

Morale fondamentale

Théologie morale

Morale sectorielle

Morale familiale, sexuelle, sociale. Enseignement social de l'Église

Interreligieux

Connaissance des autres religions. Anthropologie religieuse

Croire, acte de foi et révélation

Credo et acte de foi, les confessions chrétiennes. Ecclésiologie. Mystère de l'Église

Vie spirituelle

Théologie de la vie spirituelle

Vatican II

Ecclésiologie. Mystère de l'Église. Inscription de l'établissement dans la cité.

Attention au monde et engagement dans la cité

Titre RNCP chargé de mission pastorale option APS (RNCP38927)

La certification professionnelle Chargé de mission pastorale – titre de niveau 5 – est un diplôme reconnu par le ministère de l’emploi et du travail. Il vise à certifier l’acquisition des compétences pour mener les activités suivantes sous l’autorité du chef d’établissement : pilotage de projets pastoraux, animation d’équipe et de lieux et accueil et accompagnement des personnes.

Ces compétences – structurées en 4 blocs – sont transférables en cas de projet de mobilité ou de reconversion professionnelle.

La formation est éligible à l’ensemble des financements de la formation professionnelle dont le CPF.

Compétences visées pour le titre RNCP :

- Bloc 1 : Accompagner des publics dans leur cheminement humain et spirituel
- Bloc 2 : Animer un lieu pastoral
- Bloc 3 : Conduire un projet pastoral
- Bloc 4 : Mener des missions pastorales dans le contexte d’un établissement scolaire

La documentation du titre est disponible sur le site France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38927/>

Calendrier ICP – IER

Lundi 1 septembre 2025	Journée de rentrée IER
Lundi 8 septembre	Début des cours semestre 1
Mardi 30 septembre 11h	Messe de rentrée de l'ICP
Samedi 18 octobre	Vacances de la Toussaint
Dimanche 2 novembre	
Mardi 9 décembre	Messe pour la fête patronale de l'ICP
Samedi 20 décembre	Vacances de Noël
Dimanche 4 janvier 2026	
Lundi 12 janvier	Début des cours semestre 2
Mardi 27 janvier	Messe pour la fête de saint Thomas d'Aquin
Samedi 21 février	Vacances d'hiver
Dimanche 8 mars	
Lundi 16 mars	Journée « Testez l'IER /DU APS »
Samedi 18 avril	Vacances de printemps
Dimanche 3 mai	
Lundi 18 mai	Journée de chantier
Mardi 26 mai	Ateliers Théologie/Cultures
Mardi 2 juin	Fête de fin d'année de l'IER

Emplois du temps lundi & mardi

Lundi	semestre 1		semestre 2	
	semaine 1	semaine 2	semaine 1	semaine 2
9h - 11h	Introduction à la Bible		Liturgie	
11h - 13h	Croire, acte de foi et révélation		Les grands pédagogues et leurs apports à l'école d'aujourd'hui /1ère annonce	
14h - 16h	Modèles pédagogiques de la catéchèse/technique d'animation		Modèles pédagogiques de la catéchèse /TD liturgie	
16h - 17h			L'APS et le projet de l'Enseignement catholique	
Messe IER proposée à 17 h15				
Mardi	semestre 1		semestre 2	
	semaine 1	semaine 2	semaine 1	semaine 2
9h - 11h	Morale et vie de l'homme		Christologie	
11h - 12h	Théologie spirituelle		Sociologie	
Messe universitaire proposée à 12h15				
14h -16h	GAPPE (14h - 18h)	Morale sectorielle	Evangiles synoptiques	
16h h – 18h		interreligieux et anthropologie	Animation biblique	Ecrit professionnel

Calendrier APS année 1 - lundi

	01-sept	8-sept	15-sept	22-sept	29-sept	06-oct	13-oct	20-oct
9h – 11h	Journée de rentrée	Bible	Bible	Bible	Bible	Bible	Bible	Vacances
11h – 13h		Croire	Croire	Croire	Croire	Croire	Croire	
14h – 16h		Techn. anim	Techn. anim	Mod.péda	Techn. anim	Techn. anim	Mod.péda	
16h – 17h		TD Bible	TD Bible	TD Bible	TD Bible	TD Bible	TD Bible	
	27-oct	03-nov	10-nov	17-nov	24-nov	1-déc	8-déc	15-déc
9h – 11h	Vacances	Bible	/	Bible	Bible	Bible	Bible	Bible
11h – 13h		Croire		Croire	Croire	Croire	Croire	
14h – 16h		Techn. anim		Mod.péda	Techn. anim	Techn. anim	Mod.péda	Techn anim
16h – 17h		TD Bible		TD Bible	TD Bible	TD Bible	TD Bible	TD Bible
	22-déc	29-déc	05-janv					
9h – 11h	Vacances	Vacances	Validations					
11h – 13h								
14h – 16h								
16h – 17h								

	12-janv	19-janv	26-janv	02-févr	09-févr	16-févr	23-févr	02-mars
9h – 11h	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Vacances	Vacances
11h – 13h	Sc.éducation	Sc.éducation	Sc.éducation	Sc.éducation	Sc.éducation			
14h – 15h30	Mod.péda	TD liturgie	TD liturgie	Mod.péda	TD liturgie			
15h30–17h	Projet EC	Projet EC	Projet EC	Projet EC	Projet EC			
	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	06-avr	13-avr	20-avr	27-avr
9h – 11h	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Liturgie	Lundi de Pâques	Liturgie	Vacances	Vacances
11h – 13h	Sc.éducation	Sc.éducation	1 ^{ère} annonce	1 ^{ère} annonce		1 ^{ère} annonce		
14h – 15h30	TD liturgie	Mod.péda	TD liturgie	TD liturgie		TD liturgie		
15h30–17h	Projet EC	Projet EC	Projet EC	Projet EC		Projet EC		
	04-mai	11-mai	18-mai	02-juin				
9h – 11h	Liturgie		chantier	Fête de fin d'année	Mod.pédagogiques : cours de 14h à 16h Projet EC : cours de 16h à 17h			
11h – 13h	1 ^{ère} annonce							
14h – 15h30	Mod.péda							
15h30–17h	Projet EC							

Calendrier APS année 2 - mardi

	01-sept	09-sept	16-sept	23-sept	30-sept	07-oct	14-oct	21-oct	
9h – 11h	Journée de rentrée	Morale	Morale	Morale	Morale	Morale	Morale	Vacances	
11h – 12h		Spiritualité	Spiritualité	Spiritualité	Messe ICP	Spiritualité	Spiritualité		
14h – 16h		GAPPE	Morale sect.	GAPPE	Morale sect.	GAPPE	Morale sect.		
16h – 18h			Interreligieux		Interreligieux		Interreligieux		
	28-oct	04-nov	11-nov	18-nov	25-nov	02-déc	09-déc	16-déc	
9h – 11h	Vacances	Morale	Féié	Morale	Morale	Morale	Morale	Morale	
11h – 12h		Spiritualité		Spiritualité	Spiritualité	Spiritualité	Spiritualité	Spiritualité	
14h – 16h		GAPPE			Morale sect.	GAPPE	Morale sect.	GAPPE	Morale sect.
16h – 18h					Interreligieux		Interreligieux		Interreligieux
	23-déc	30-déc	06-janv						
9h – 10h	Vacances	Vacances	Spiritualité						
10h – 12h									
14h – 16h				Validations					
16h – 18h									

	13-janv	20-janv	27-janv	03-févr	10-févr	17-févr	24-févr	03-mars	
9h – 11h	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Vacances	Vacances	
11h – 12h	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie			
14h – 16h	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques			
16h – 18h	Écrit prof.	Anim bibl	Écrit prof.	Anim bibl	Écrit prof.	Anim bibl			
	10-mars	17-mars	24-mars	31-mars	07-avr	14-avr	21-avr	28-avr	
9h – 11h	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Christologie	Vacances	Vacances	
11h – 12h	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie			
14h – 16h	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques	Synoptiques			
16h – 18h	Écrit prof.	Anim bibl	Écrit prof.	Anim bibl	Écrit prof.	Anim bibl			
	05-mai	12-mai	19-mai	26-mai	2-juin				
9h – 11h	Session Vatican II (10h-18h)	Validations + soutenance écrits professionnels	/	Ateliers théologie-cultures	Fête de fin d'année				
11h – 12h									
14h – 16h									
16h – 18h									

Ateliers théologie / cultures (optionnel)

Pour honorer la fécondité d'un dialogue entre la théologie et les diverses expressions de la culture, l'IER invite les étudiants à participer à un Atelier théologie /cultures (pour les étudiants en temps aménagé) ou à deux Ateliers différents (pour les étudiants à temps plein). Ces Ateliers sont peut-être accessibles aux alumni de l'IER et du DU.APS.

Ce projet veut explorer les liens entre la réflexion théologique et certains objets de la culture et des cultures qui nous structurent.

- Dates : **mardi 26 mai 2026** (matin ou après-midi)
- Chaque atelier interactif est organisé par un (ou deux) enseignant(s), avec un objet culturel librement choisi, permettant d'initier à un questionnement théologique.
- Il est prévu sur une demi-journée (3 heures), à l'ICP ou dans un autre lieu.
- La participation aux Ateliers est comprise dans les droits d'inscription. En revanche, les étudiants prennent en charge les frais éventuels d'entrée (en cas de musée, de séance de cinéma, etc.).

L'inscription se fait via les liens qui sont communiqués par le secrétariat.

Enseignants

Mme Hélène ARENTS, Coordinatrice du DU, DU-APS et Baccalauréat canonique de sciences religieuses, DEA histoire et archéologie, APS et guide-conférencière.

P.Charbel ATTALAH, prêtre au diocèse de Saint-Denis de France, doctorant en Sciences des Religions à l'EPHE, licence canonique en théologie dogmatique à L'ICP, responsable de l'axe islam à l'ISTR.

Mme Laurence ATTENELLE, Licence canonique en théologie, doctorante en théologie, directrice de l'Institut de Sciences Religieuses d'Auvergne.
Cours de christologie.

Mme Béatrice BIZOT, DESS en droit privé licence canonique en théologie (Écriture sainte), docteur en théologie (Écriture sainte), directrice adjointe de l'IER.
Cours Introduction à la Bible.

Mme Anne-Sophie BREITWILLER, Diplôme universitaire de Théologie (DUET), normalienne, agrégée de lettres modernes, docteur en sociologie, enseignante à l'École des Mines de Paris, enseignante à l'ISPC.
Cours sociologie religieuse

P. François CAMPAGNAC, Vicaire général du diocèse de Sens-Auxerre, responsable du service diocésain de la formation, accompagnateur de la catéchèse et du catéchuménat, délégué pour l'écologie intégrale. Licence canonique en théologie (théologie catéchétique et pratique)
GAPPE, Groupe d'Analyses des Pratiques Professionnelles en Église.

Fr. Isaïa GAZZOLA, moine cistercien de l'abbaye de Lérins, docteur en théologie et professeur extraordinaire au Theologicum, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'ICP.
TD liturgie

Parole et rite, un lien fécond. L'initiation chrétienne des adultes dans sa mise en œuvre, Paris, Cerf, 2018.

P. Roberto GOMEZ, lazariste, licence canonique en théologie (Écriture Sainte), élève de l'École Biblique de Jérusalem, doctorant en théologie
Cours Synoptiques.

M. Joseph HERVEAU, diacre, responsable national de l'animation pastorale – Pastorale scolaire – Interculturel/interreligieux – Jeunes professionnels – au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, licence canonique en théologie (Religions, dialogue et mission), doctorant en théologie à l'ICP.
Atelier d'écrit professionnel.

P. Aimé Frédéric HOUNZANDJI, prêtre de l'archidiocèse de Cotonou (Bénin). Docteur en histoire moderne et chercheur en histoire de l'éducation et de l'enseignement. Formateur expert à la Faculté d'éducation et de formation (FacEF) de l'ICP.

Cours Les grands pédagogues et leurs apports à l'école aujourd'hui

Une université nationale en Afrique occidentale : Dahomey-Bénin, 1944-1972,
Préface de Rebecca Rogers, Collection Etudes Eurafricaines, Paris, L'Harmattan, 2021.

Madame Aline JARRY-LACOMBE, licence canonique en théologie, déléguée diocésaine adjointe à la formation du diocèse de Nanterre.
Pédagogie et animation biblique

Sr Anne-Solen KERDRAON, religieuse auxiliaire, baccalauréat canonique de philosophie, docteur en théologie, maître de Conférences au *Theologicum*, directrice du département de théologie morale et spirituelle.
Cours théologie morale fondamentale.

Mme Sophie LAZZARIN, Adjointe en pastorale scolaire, diplômée de l'ISPC – Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique
Atelier Techniques d'animation

Sr Bénédicte MARIOLLE, Petite sœur des pauvres, docteur en théologie, enseignante au *Theologicum*.
Cours Liturgie.

Mme Annie MONPAYS, responsable du Service Diocésain de la Catéchèse de Lille, diplômée de l'ISPC – Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique
GAPPE, Groupe d'Analyses des Pratiques Professionnelles en Église.

Mme Isabelle MOREL, docteur en théologie, maître de conférences au *Theologicum* de l'Institut Catholique de Paris et directrice de l'ISPC – Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique. Discipline : Théologie catéchétique
Cours Modèles pédagogiques de la catéchèse

Les années Pierres Vivantes – Retour sur un débat interrompu, col. Théologie à l'université, DDB, 2015.

Mme Oranne de MAUTORT, licence canonique en théologie, DUER, diplôme de l'ESSEC.

TD Morale de la vie, bioéthique.

Alain Thomasset, sj, Oranne de Mautort, *Familles, belles et fragiles ! Mettre en œuvre l'exhortation Amoris laetitia dans l'Église*, préface de Mgr Bruno Feillet, Éditions jésuites-Fidélité, Bruxelles, Paris, 2020, 204 p

M. Christian PIAN, diacre du diocèse de Nanterre, docteur en théologie.

Cours théologie morale fondamentale.

Mme Jocelyne PICARD, Diplôme Universitaire d'Études Religieuses (IER), licence canonique en théologie (dogmatique), doctorante en théologie, membre du service diocésain de formation permanente du diocèse de Pontoise.

Cours Croire.

P. Olivier PRAUD, prêtre du diocèse de Luçon, docteur en théologie, directeur de l'IER

Cours de méthodologie

P. Jean-Claude REICHERT, prêtre du diocèse de Strasbourg, Docteur HDR en théologie,

Cours Lire la Bible en Eglise, atelier Ecrit d'intégration, TD St Jean, TD DUAPS.

La victoire et le triomphe de sa mort. La lecture chrétienne des psaumes dans les rites de la Semaine sainte, Coll. Lex orandi, Paris, Editions du Cerf, 2018.

Le psaume 18 et la célébration de Noël. Bible et liturgie, Cahiers Evangile 186 (Décembre 2018).

La forme biblique de la liturgie : un défi pour son étude, La Maison-Dieu 307 (Janvier 2022).

Cours 1^{ère} annonce, TD Textes bibliques

P. Jean-Louis SOULETIE, religieux prêtre de la Congrégation des Frères Missionnaires de Sainte Thérèse, docteur en théologie, Professeur, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'ICP.

Cours Théologie spirituelle.

Les grands chantiers de la christologie, Paris, Desclée, coll. « Jésus et Jésus-Christ » 90, 2005, 2012.

Les voies divines de la liberté, Paris, Bayard, 2012.

La liturgie, une piété moderne, Paris, Salvator, 2016.

Sr Dominique WAYMEL, sœur apostolique de Saint-Jean, docteur en théologie, maîtrise en philosophie, docteur en physique atomique et moléculaire.

Session Vatican II

Joseph Ratzinger et l'Église, Paris, DDB, 2014.

Règlement pédagogique

Le DU.APS (Diplôme Universitaire – Animation en Pastorale Scolaire) correspond à 60 ECTS. Il s'effectue sur deux années universitaires, le lundi la première année et le mardi la deuxième année. Les étudiants sont obligatoirement envoyés par un chef d'établissement, une direction diocésaine ou une tutelle congréganiste.

1. ADMISSION

- 1.1. Le baccalauréat ou son équivalent est requis (VAE ou VAPP - nous contacter).
- 1.2. Un contrat d'études est établi avec chaque étudiant ordinaire au cours d'un entretien avec la coordinatrice pédagogique, ainsi qu'un positionnement dans la formation.
- 1.3. Les étudiants ayant acquis des crédits (ECTS) de formation théologique dans un autre institut peuvent les faire valoir en déposant un dossier de demande d'équivalence, avec tous les justificatifs, auprès de la Commission d'admission et d'équivalence de l'IER.
- 1.4. Les étudiants étrangers doivent justifier d'une bonne connaissance de la langue française. Un examen de français pourra être exigé (voir rubrique "Inscriptions, Étudiants étrangers" dans les modalités d'inscriptions).

2. ECTS ET NOTES

- 2.1. Attribution des ECTS : Les ECTS liés à la matière sont attribués automatiquement dès lors que la note est égale ou supérieure à 10 sur 20.
- 2.2. Chaque enseignement est évalué par une seule note, entière, entre 0 et 20.
- 2.3. Signification des notes :
 - 10-11 : passable
 - 12-13 : assez bien
 - 14-15 : bien
 - 16-17 : très bien
 - 18-20 : excellent
- 2.4. Une note inférieure à 10 signifie que le travail est insuffisant et non validé.

3. MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COURS ET ATELIERS

Chaque cours ou atelier fait l'objet d'un contrôle continu, d'un examen oral ou écrit, évalué par l'enseignant ou l'un de ses assistants.

3.1. **Plagiat et IA.** L'ICP est doté d'un logiciel qui permet de vérifier l'originalité des travaux écrits remis par les étudiants. Toute forme de plagiat avéré entraînera une sanction, dont la sévérité sera proportionnée à la gravité de la faute. Elle peut conduire jusqu'à l'exclusion définitive du DU.APS voire de l'ICP.

3.2. **Rattrapages.** Pour les cas suivants :

- Note inférieure à 10
- Report justifié accordé par un enseignant
- Absence à un examen pour cas de force majeure

À l'appréciation de l'enseignant, un nouvel examen peut être convenu, soit dans le mois qui suit le résultat, soit l'année suivante dans le cadre des validations ordinaires. Cette possibilité n'est accordée qu'une fois par année.

3.3. Un enseignement non validé peut être autorisé à être suivi à nouveau.

3.4. **Absence à un examen oral :**

- Cas prévu de force majeure : s'entendre à l'avance avec l'enseignant pour un report en le signalant par mail au secrétariat.
- Cas imprévu de force majeure : prévenir le secrétariat de l'IER avant l'heure de l'examen, et prendre contact avec l'enseignant pour un nouveau rendez-vous (mettre le secrétariat en copie des échanges).

3.5. **Retard à la remise d'un écrit :**

- Cas prévu de force majeure : s'entendre à l'avance avec l'enseignant pour un report en le signalant par mail au secrétariat avec la nouvelle échéance donnée.
- Cas imprévu de force majeure : déposer le devoir sur l'ENT dans les 7 jours qui suivent en adressant un mail (mettre en copie le secrétariat) à l'enseignant pour le prévenir ou s'entendre avec l'enseignant pour un report.

4. ASSIDUITÉ ET ABSENCE

La présence des étudiants est obligatoire, aux cours comme aux TD, ateliers ou à toute autre proposition de formation. **Toute absence doit être obligatoirement signalée par mail au secrétariat de l'IER.**

Les absences ou les retards injustifiés peuvent entraîner la remise en cause du statut d'étudiant ordinaire prétendant au diplôme.

Les absences, même justifiées, ne peuvent être supérieures à 2 séances pour les TD ou ateliers, et à 4 séances pour un cours.

Chaque TD ou atelier fait l'objet d'un contrôle continu par l'enseignant qui attribue une note en fin de parcours, au vu de la participation active de l'étudiant et de

l'éventuelle production d'exposés ou de comptes rendus. Les travaux dirigés doivent être suivis dans leur intégralité, restant sauve la possibilité d'absence justifiée, dûment compensée par un travail équivalent (notes de préparation du TD remises en forme) qui est à déposer sur la p. Ces absences, même justifiées, ne peuvent être supérieures à deux pour que le TD soit validé.

5. CONDITIONS DE VALIDATION D'UN CURSUS

4.1. La validation du cursus requiert l'obtention de 60 ECTS, en deux ans sauf motif exceptionnel apprécié par le Conseil de direction du DU.APS. Il comprend la rédaction et la soutenance de l'écrit professionnel.

4.2. En fin d'année, le Conseil de direction examine l'ensemble du dossier, et délivre le diplôme avec une mention : *Probatus* (reçu), *Bene probatus* (assez bien), *Cum laude probatus* (bien), *Magna cum laude probatus* (très bien) ou *Summa cum laude probatus* (excellent).

5. APRÈS LE DU.APS

5.1. Après le DU.APS, il est possible de poursuivre les études en soit en sciences religieuses à l'IER, soit à l'ISPC, soit à la Faculté d'éducation.

5.2. La reconnaissance des équivalences se fait selon les modalités propres à chaque lieu de formation.

6. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

6.1. La coordination du DU.APS est confiée à une coordinatrice, sous la responsabilité du Directeur de l'IER.

6.2. Le conseil de direction est composé du directeur de l'IER, du directeur de l'ISPC et du doyen de l'ISP- faculté d'éducation, de la coordinatrice du parcours. Il se réunit plusieurs fois par an. Deux représentants des étudiants (lundi / mardi) peuvent y être invités.

6.3. Le conseil d'enseignants se réunit à chaque fin de semestre.

6.4. Une réunion par an (Conseil de perfectionnement) est organisée avec les envoyeurs, des représentants du Secrétariat général de l'Enseignement catholique, des directions diocésaines et des tutelles congréganistes, en vue de perfectionner le DU.APS.

Formation professionnelle – Titre RNCP

La formation professionnelle peut concerner tous les étudiants, auditeurs ou étudiants ordinaires, en temps aménagé ou à temps complet.

L'ICP possède un numéro de déclaration d'activité : 11-75-26-288-75.

Le titre RNCP « chargé de mission pastorale » est enregistré sous le n°38927

Code CPF 320548.

La documentation du titre est disponible sur la plateforme e-learning de l'ICP <https://formation.icp.fr> dans l'onglet titre RNCP du kiosque informations IER et sur le site France compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38927/>

L'inscription au DU-APS peut se faire sur la plate-forme « Moncompteformation » si vous utilisez votre CPF. Pour les sessions 2025-2026 les liens sont :

Année 1 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/78428073700015_IERDUAPS2024/78428073700015_2025_IER_APS_1

Année 2 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/78428073700015_IERDUAPSANNEE22024/78428073700015_2025_IER_APS_2

Si votre employeur n'est pas affilié à un organisme financeur, l'ICP lui propose une convention simplifiée.

- La demande de prise en charge se fait normalement 2 mois avant le début de la formation. L'employeur vous fournit un dossier qu'il se procure auprès d'un organisme financeur et qu'il remplit au préalable.
- L'IER se charge de remplir la partie études du document et le retourne à l'employeur qui le fait suivre à l'organisme de prise en charge.
- Au moment de l'inscription, l'attestation de prise en charge en formation professionnelle avec les mentions suivantes : numéro de stage, période concernée, et adresse de facturation, est requise.

La facturation de la formation est établie par l'ICP en tenant compte des absences de l'étudiant. Si la prise en charge ne couvre pas entièrement les droits d'inscription, il sera demandé à l'étudiant de régler le complément.

Informations pratiques

Modalités d'inscriptions

1. Prendre un rendez-vous avec la direction de l'IER pour un entretien.
2. L'inscription se fait ensuite sur le site Sesamicp, un mail est envoyé avec un lien pour accéder au compte étudiant. Les informations personnelles sont à compléter. Y déposer : photo, pièce d'identité, diplômes, lettre d'envoi en formation du chef d'établissement ou de la tutelle congréganiste, justificatifs financiers.
3. Une photo d'identité (format classique) est à fournir au secrétariat de l'IER le jour de la rentrée.

Vous pouvez aussi postuler pour la première année via le site internet de l'ICP : <https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/diplome-universitaire-animateur-en-pastorale-scolaire-du-aps>

Montant des droits d'inscription en 2025-2026

Formation continue : 4 420 € (4680 € la 2^{ème} année, comprenant les frais de passage de la certification)

Tarif établissement : 2 280 €

Les frais d'inscription incluent la « contribution campus responsable » de 160 €. Avec cette contribution, l'ICP entend maintenir et développer de manière pérenne une série d'actions indispensables à l'accueil des étudiants sur le campus telles que l'accueil des personnes en situation de handicap, la vie étudiante, la santé, la sécurité et sûreté, ainsi que des actions de solidarité.

Abandon

En cas d'abandon d'études, l'étudiant devra formuler une demande écrite (lettre envoyée au Secrétariat Universitaire en recommandé) et fournir des justificatifs de l'abandon. Seule la date de réception par le Secrétariat Universitaire est prise en compte (cachet de la poste faisant foi).

- Désistement avant le début des cours : retenue d'un forfait de 400 € pour frais de dossier. Si les frais de scolarité sont inférieurs à 400 €, retenue de 25% du montant des sommes déjà réglées.
- Désistement déposé après le début des cours : aucun remboursement des sommes versées ; annulation des prélèvements restant à faire après la date d'abandon.

Contribution Vie Étudiante et de Campus – CVEC

La CVEC est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants » promulguée le 8 mars 2018. La CVEC est une taxe annuelle et obligatoire fixée à 105 euros, elle est dûe par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants en formation professionnelle sont exemptés de la CVEC. Vous devez fournir une attestation de règlement. Pour plus d'informations et pour vous acquitter de la CVEC : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

Loi Informatique et Liberté

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 8 janvier 1978, vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant. Ces informations nécessaires au traitement de votre inscription par nos services peuvent vous être communiquées - et rectifiées si besoin était - sur simple demande au secrétariat. Sauf avis contraire, vous autorisez l'Institut Catholique à utiliser ces informations pour promouvoir ses activités et pour vous faire bénéficier de propositions d'abonnements préférentiels.

Le médiateur de l'ICP

En cas de difficulté :

- Le médiateur peut être contacté par tous les membres (ou futurs membres) de la communauté universitaire de l'ICP sans distinction. Il peut également être saisi par un tiers qui connaîtrait une situation grave dont la victime n'oserait pas en référer aux responsables de l'ICP.

- Dans le respect de la confidentialité de la démarche, il propose tout mode de résolution qui lui semble le plus adapté.
- Pour autant, il ne peut pas accepter ou soutenir des solutions susceptibles de contredire des dispositions légales ou réglementaires, générales ou internes à l'Institut Catholique de Paris.
- Pour mener à bien sa mission, le médiateur dispose de sa capacité d'écoute et d'analyse des situations, de sa connaissance de l'établissement et de ses responsables ainsi que de sa force de conviction. Il n'a pas de pouvoir d'exécution ou de sanction.

Bibliothèques

Quatre bibliothèques forment le réseau des bibliothèques de l'ICP, placé sous la responsabilité du Vice-Rectorat à la Recherche.

La bibliothèque de Fels, la plus ancienne, est la bibliothèque universitaire, et est ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire.

<https://bibliotheques.icp.fr/opac/.do>

Conditions d'admission des étudiants étrangers

Tous les étudiants étrangers qui s'inscrivent pour la première fois doivent satisfaire à certaines démarches administratives.

Avant de se rendre en France :

- a. Demander une attestation de pré-inscription auprès de l'organisme choisi pour les études.
- b. Obtenir des Autorités Consulaires Françaises un « **visa français long séjour pour Études** ». Sont dispensés de ce dernier les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.
- c. Se munir des pièces à fournir :
 - Un extrait d'acte de naissance (nécessaire pour l'obtention de la carte de séjour et l'inscription à la Sécurité Sociale),
 - un passeport en cours de validité,
 - un justificatif de ressources (610 euros minimum par mois),
 - un justificatif de domicile.
- d. Les demandes de bourses d'études doivent se faire plusieurs mois à l'avance auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays d'origine.

L'Institut Catholique de Paris n'est pas en mesure d'attribuer des bourses ou des subventions à ses nouveaux étudiants. Ceux-ci doivent s'assurer par eux-mêmes une garantie de ressources avant d'envisager d'entreprendre les études.

Maîtrise de la langue française :

- La maîtrise de la langue française (orale et écrite) est nécessaire pour suivre avec profit les cours à l'IER.
- Il est possible de suivre des cours (sur un semestre ou une année) à l'Institut de Langue et Culture Françaises (ILCF) de l'Institut Catholique de Paris, avant d'entrer à l'IER pour y suivre le cursus d'études : <http://ilcf.icp.fr>
- Lors de ses démarches de pré-inscription, l'étudiant devra fournir un document attestant de son niveau de langue :
 1. Titulaire d'une attestation de niveau B2, ou du certificat avancé 2 ou supérieur de l'ILCF → Vous pouvez alors vous inscrire comme étudiant à l'IER

2. Vous n'avez pas le niveau B2 → En plus d'une inscription comme étudiant à l'IER, vous aurez à suivre obligatoirement des cours de français à l'ILCF.
 - soit au mois de septembre,
 - soit au 1^{er} semestre avec un minimum de 15h par semaine de cours pour pouvoir vous inscrire au 2nd semestre,
 - soit en juillet et/ou en août pour pouvoir vous inscrire dès la rentrée universitaire suivante.
3. Votre diplôme de français est d'un autre type : → nous examinerons sa validité sur place à l'ILCF

À son arrivée en France, en arrivant à l'Institut Catholique de Paris, l'étudiant doit

- Rencontrer un responsable du DU-APS pour obtenir l'autorisation d'études et vérifier auprès de lui s'il possède le niveau de langue française nécessaire à la poursuite des études.
- Se présenter au Secrétariat Universitaire pour l'inscription administrative (si l'étudiant est en possession de l'autorisation d'études du DU-APS). Les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois à l'ICP (en dehors des cours de français pris à l'ILCF), doivent régler la totalité des droits d'inscription (chèque, carte bancaire ou prise en charge tiers payeur) le jour de leur inscription au Secrétariat universitaire.

- Se présenter ensuite au Service Accueil Étudiants Étrangers (fond de la cour d'honneur à droite) pour la demande du titre de séjour (liste des pièces à fournir et rendez-vous seront donnés à l'étudiant).

Remarques:

- Il sera impossible d'accueillir un étudiant ne possédant pas de visa long séjour pour études.
- Les demandes de TITRE de SÉJOUR (1ère demande et renouvellement) s'établissent directement au Service d'Accueil des Étudiants Étrangers de l'Institut Catholique de Paris, pour les résidents de Paris (75). Il est bien entendu que ce service reste également à la disposition des Étudiants résidant dans les autres départements pour les conseiller.



IER – Secrétariat et direction
 Au 74 rue de Vaugirard – Maison de la Recherche (3^{ème} étage-esc C)



Le savoir-faire et l'expérience de trois composantes de l'Institut Catholique de Paris

L'IER, Institut Supérieur de Sciences Religieuses

fondé en 1968, forme laïcs et religieux à l'intelligence de la foi pour annoncer l'évangile aux hommes de ce temps.
Directrice : P. Olivier Praud

L'ISP-Faculté d'éducation

analyse les pratiques éducatives pour former les acteurs de l'enseignement catholique.
Doyen : M. Augustin Mutuale

L'ISPC, Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique

fondé en 1950, pense théologiquement les défis de la transmission et de l'évangélisation aujourd'hui.
Directeur : Mme Isabelle Morel



Institut Catholique de Paris
IER

21 rue d'Assas
75270 Paris Cedex 06
Maison de la Recherche, campus Carmes :
74, rue de Vaugirard

Tel : 01 44 39 52 85
courriel : ier@icp.fr
www.icp.fr/ier

 [institutetudesreligieuses.ier](https://www.facebook.com/institutetudesreligieuses.ier)

IER DU APS - Document édité par l'IER - 05/2024 - Photos (sauf mention contraire) : Frédéric Albert, ICP - Mise en page : Direction de la Communication et du Marketing - Document non contractuel. Informations et tarifs donnés à titre indicatif, susceptibles de modification.